Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 29 Juillet 1908. — No. 38

ABONNEMENT
Canada.................$1.00 par année
Etats-Unis.................1.50 "
Etranger (compris le port)..... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

LE MANITOBA

Cette Province a 41,169,089 acres de terre dont 6,019,200 acres à surface d'eau aux termes de l'agri ulture. Nous avons donc toujours assez d'humidité pour assurer le succès des récoltes.

Il y a encore 25,000,000 acres inoccupés, pouvant être divisés en "Homestead" ou être achetés.

La population en 1901 était de 255,211; elle est maintenant d'environ 400,000 ou à près doublée en sept ans.

Winnipeg en 1901 avait une population de 42,240, elle a maintenant 115,000, ou elle a plus que doublé sa population en sept ans.

Les facilités de transport sont presque parfaites; rayonnant de Winnipeg, environ 3,516 milles de chemins de fers sillonnent la Province. Trois trains transcontinentaux laissent Winnipeg chaque jour, et c'est seulement une affaire de quelques mois, quand il y en aura cinq; et ceux qui vont y être ajoutés sont le "Grand Tronc Pacific" et le "Canadian Northern."

Voilà des indications des progrès de la Province dans toutes directions; et c'est le bon endroit pour vous fixer car aucun autre pays ne peut montrer la même augmentation dans le même temps.

Aux Visiteurs

Ne passez pas à Winnipeg sans voir les terrains à vendre du Gouvernement et des chemins de fers, et procurez-vous d'amples informations pour ce qui en est des "Homestead" et des opportunités de placements.

R. P. ROBLIN,
Premier et Ministre de l'Agriculture
et de l'Immigration

Pour renseignements spéciaux, adressez-vous
JOSEPH BURKE, 178 Ave Logan Winnipeg, Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, Ont.

"Sire, Je Vous ai Conquis Trois Royaumes"

Extrait d'un des dialogues des représentations historiques des fêtes de Québec. C'est l'audience de François 1er à Jacques-Cartier revenant du Canada en 1536:

Jacques-Cartier.—Je vous ai découvert et conquis trois royaumes!

Toute l'assistance répète d'un seul cri: Trois royaumes!

Jacques-Cartier.—Trois royaumes: celui de Saguenay, celui de Canada, dont voici le roi (montrant Donnacona) et celui d'Hochelaga Leurs territoires réunis dépassent en superficie l'étendue de notre France. Je me suis même laissé dire que l'Europe y tiendrait!

François Ier—Eh! capitaine-découvreur, dites-moi, ne me faites-vous point la part trop large dans la succession d'Adam? Vous saviez que j'enviais et jalousais mes frères, les rois d'Espagne et du Portugal; serait-il vrai que je fusse mieux nanti qu'eux?

Jacques-Cartier.—Sur une montagne du royaume d'Hochelaga, il m'a été donné de voir un spectacle si magnifique, qu'en présence de ce tableau enchanteur la pensée m'est venue d'appeler cette montagne Mont-Royal, car je souhaitai d'y voir placé votre trône. De là, vous auriez vu courir des chaînes de montagnes entre lesquelles s'étendait, à perte du regard, une plaine immense. Et au milieu de ces profondes solitudes comme à travers leurs épaisses forêts reposait, dans une majesté imcomparable, un fleuve quatre fois large comme la Seine et qui se prolongeait, à l'ouest, vers des terres inconnues. Ces Sauvages que voici m'ont expliqué, pendant plus de trois lunes, c'est-à-dire pendant plus de trois mois, sans rencontrer aucun obstacle.

François Ier—Mais alors, c'est le chemin de la Chine que vous avez découvert!

Jacques-Cartier—J'en ai pour vous l'espérance! Voyez-vous d'ici s'ouvrir les portes de l'Occident? la France tenir avant tout autre, le commerce de l'Inde, du Cathay, du Zipangu? car je crois tenir un passage plus court et plus avantageux que celui trouvé par Magellan aux îles fortunées du poivre et des épices.

L'assistance éclate en applaudissements.

François Ier—Et maintenant, capitaine-découvreur, présentez-moi le roi du Canada.

Jacques-Cartier fait un signe à Donnacona qui s'avance avec majesté, regarde le roi, la reine, toute l'assistance avec fierté.

Donnacona.—Quatgathoma!

François 1er.—Que dit-il?

Jacques-Cartier.—Il dit: "Regardez-moi."

François 1er:—Il est superbe ce Sauvage, il méritait d'être roi. (Après un temps, à Donnacona): Quel est votre nom, mon ami?

Donnacona—Donnacona.

François 1er—Et vous êtes?

Donnacona—Agouhanna!

François 1er—Agouhanna! (A Jacques-Cartier): Cela veut dire?

Jacques-Cartier.—Roi, chef, prince, commandant.

François 1er—Tenez-vous en au premier mot, capitaine, c'est le meilleur. Il traduit admirablement bien la majesté de cet Indien! J'ai lieu de croire que vous n'avez pas traité cet homme comme un prisonnier? Il méritait d'être mon hôte. Il le sera. Et je veux qu'on lui rende, au retour dans sa bourgade ses pouvoirs et son titre de roi.

"Agouhanna!" Ce mot est joli à prononcer comme à entendre. On dirait de l'italien (saluant la reine) "Canada, Donnacona, Agouhanna!" C'est délicieux! J'ai découvert une nouvelle langue pour parler aux femmes. (Aux courtisans). Il est heureux que la trouvaille soit de notre coté, Messieurs, (A Jacques Cartier, lui désignant Donnacona). Demandez lui de m'adresser la parole.

Donnacona (avec dignité)—Aiguaz!

François 1er (à Jacques Cartier)—C'est-à-dire?...

Jacques-Cartier.—Je vous salue!

François 1er (A Donnacona)—Aiguaz!

Donnacona.—Segera, tigneny, asche, honnacon, ouiscon, indahir, ayaga, addegue, madellon, assen (puis il répète, en présentant la jeune fille): assem, agnyaquesta (1)

François 1er (souriant)—Très bien, mon ami, parfaitement. Je ne comprends absolument rien. Vous avez la voix très belle et ce sera délice que de vous entendre parler français...l'an prochain.

La jeune Indienne (s'approchant du roi)—Votre Majesté...

François Ier (stupéfait)—Comment! elle parle français? où donc l'a-t-elle appris?

La jeune Indienne—A Stadaconé dans ma bourgade, en soignant les malades du capitaine Cartier que le sel empoisonnait.

François Ier—Que veux-tu pour ta récompense?

La jeune Indienne (amèrement—Ma récompense! je l'ai déjà reçue des Visages Pâles. Je les avais arrachés à la mort et ils m'ont arrachée à mon pays!

François 1er.—Et tu voudrais y retourner?

La jeune Indienne.—Pour le revoir seulement, je traverserais la mer à la nage!

François 1er.—Le capitaine Cartier te ramènera au Canada à son prochain voyage. Je t'en donne ma parole de roi!

La reine (à la jeune indienne). Vous ne me parlez pas, mon enfant?

La jeune indienne.—Tu es si belle qu'en te regardant j'oublie les mots de ma propre langue!

La reine.—Ce compliment-là vaut un bijou. Elle lui donne un collier de perles). Dites-moi votre nom, mignonne.

La jeune Indienne—Mon nom? Stadacona! ... c'est-à-dire: légère et libre comme un oiseau.

La reine—Stadacona! ce nom gazouille en effet, je crois chanter quand je le prononce: Stadacona! Stadacona!

La jeune Indienne—Et moi je pleure quand je t'écoute.

La reine—Pourquoi donc?

La jeune Indienne—Stadacona! Stadaconé! c'est le nom de la bourgade qui m'a vu naître et que j'ai perdue pour toujours!

NECROLOGIE

M. et Mme A. E. Moisan, de l'avenue Graham, ont été frappés d'une manière aussi douloureuse qu'inattendue par la nouvelle de la mort du père de cette dernière, M. Georges Paquette, un des citoyens les plus estimés de Deschambeault, P. Q, où sa famille occupait une position éminente depuis plusieurs générations. Le défunt était âgé de 58 ans et tout en surveillant ses affaires, s'occupait beaucoup d'affaires municipales, ses concitoyens l'ayant élu échevin. C'était un ami du progrès et aussi un ami des lettres. Parmi ses intimes il comptait des hommes aussi distingués que Sir Henri Joly, M. Pamphile Lemay, notre estimé poète, et autres qui venaient souvent jouir de sa large hospitalité. Il a légué ses goûts et ses talents littéraires à sa fille, Mme Moisan, qui est bien connue des lecteurs français au Manitoba, et dans la province de Québec pour sa collaboration aux journaux sous la signature de "Lorette." Mme Moisan était sur le point de partir pour une promenade dans la province de Québec quand elle a reçu la triste nouvelle. Elle a été tellement affectée que son voyage a dû être ajourné pour quelque temps. Le décès est arrivé le 14 et les funérailles ont eu lieu à Deschambault le 17.

Les Deux Chefs

On a annoncé ces jours derniers l'intention des libéraux d'offrir un siège à Sir Wilfrid Laurier dans Toronto Comme pendant à cette rumeur, on répète dans les cercles politques que M. R. L. Borden, chef de l'opposition, se portera candidat dans une division canadienne-française de la province de Québec.

Ni l'une ni l'autre de ces rumeurs ne semblent cependant bien fondées. Il est plus probable que M. Borden posera sa candidature dans son ancienne division d'Halifax, aux prochaines élections fédérales.

Le Manitoba.
MERCREDI, 29 JUILLET 1908

Les Fetes du Tricentenaire de Quebec

Ces fêtes sont grandioses; elles durent depuis le 23 juillet.

Les dépêches et les journaux relatent les splendeurs du déploiement. Devant cette ville pavoisée, décorée, illuminée, est venue se placer toute une flotte de navires anglais, français, américains.

A bord de l'*Indomitable*, le plus puissant vaisseau de guerre de l'Angleterre, son Altesse Royale le Prince de Galles a traversé l'océan pour venir présider ces démonstrations de joie; autour de lui se pressent des hommes de premier rang comme Lord Roberts, le vaillant généralissime des armées britanniques; M. Fairbanks, le vice-président des Etats-Unis. Nos sommités canadiennes, religieuses, politiques et artistiques, sont là.

Son Altesse le prince Galles a été accueillie avec respect, affection et enthousiasme par la vieille ville de Québec. Chaque fois que la couronne britannique a pris contact avec le peuple canadien-français, elle a pu palper notre loyauté et notre fidélité inaltérables. Cette fois encore, comme il y a sept ans, l'auguste prince a rendu hommage à cet état d'âme. L'Angleterre récolte ici le fruit d'une politique prudente et avisée. Si elle pouvait communiquer aux hommes d'Etat canadiens l'esprit de clairvoyance qui la guida elle-même, notre affection pour la métropole s'en accroîtrait notablement.

• • •

Pendant toute cette semaine de fêtes, on a reconstitué en tableaux les points les plus saillants de l'histoire du Canada: [illegible] de Champlain du "Don de Dieu," le navire au nom symbolique qui apporta à notre terre canadienne la civilisation et la foi; le retour triomphal du Fondateur, au milieu d'une scène d'apothéose; la résurrection de notre passé épique, et la reconstitution superbe des gestes héroïques de nos aïeux; l'exaltation de toutes nos gloires catholiques et françaises; de Cartier et de Champlain, de Laval et de Tracy, de Lalemant et de Marie de l'Incarnation, de Frontenac et de Montcalm; le choc suprême de la France et de l'Angleterre sur ce continent.

Nous souhaitons vivement que les initiatives extérieures qui se sont affirmées à travers toute cette célébration du tri-centenaire, à côté de l'effort patriotique des citoyens de la ville de Québec, ne soient pas une démarche vers la réalisation de desseins politiques dangereux pour notre race.

• • •

Voici la liste des principaux costumes des tableaux, d'après des données historiques qui ont servi de modèles:

Jacques Cartier, les maîtres, les capitaines, les pilotes, charpentiers, ainsi que tout l'équipage: 110 marins.

Les hommes du Guet et les Hérauts d'armes.

Les principaux personnages de la cour de François I et d'Henri IV, amazones, courtisans, seigneurs, pages, gardes, laquais, valets, etc.

Les personnages accompagnant Champlain: équipage gardes, bourgeois, les compagnons de l'Ordre du Bon Temps. etc.

Les temps héroïques de notre histoire: premiers colons, les défricheurs, soldats, habitants, hommes, femmes, enfants, interprètes, chasseurs, trappeurs, coureurs de bois.

Les Héros du Long-Sant: Dollard et ses compagnons.

Le Marquis de Tracy et sa suite: gardes, pages, laquais, et régiment de Carignan-Sallières: officiers, soldats, etc.

Gay de Saint Lusson, suite de Nicolas, Perreault, interprète.

Montcalm, officiers et soldats des huit régiments: La Reine, La Sarre, Guyenne, Berry Bearn, Artois, Languedoc et Royal-Roussillon avec tous les drapeaux et costumes des milices.

Wolfe et quelques soldats de ses régiments.

Murray et ses compagnons d'armes.

Milices canadiennes 1775.

Major Général Brock 1812.

Milices canadiennes de Québec, Trois-Rivières, Montréal, 1812.

Salaberry et ses voltigeurs.

Le Conseil Souverain: Marquis de Tracy, Mgr de Laval, Talon, LeBarrois, Rouer de Villeray, Juchereau de la Ferté, D'Auteuil, Le Gardeur de Tilly, Damours, Bourdon, Peurret de Mesne.

Rév. Pères Récollets, Rév. Pères Jésuites, Hallebardiers, Petites Bretonnes et petits Normands, Madame de la Pelleterie, etc.

Voilà donc une œuvre historique considérable et nous espérons bien que le comité des fêtes de Champlain prendra les mesures nécessaires pour conserver en lieu sûr, tous ces dessins et croquis en couleurs. Elle pourrait même publier en album tous ces desseins avec explications et pourrait être assurée de la vente rapide d'un tel volume.

LA PRIERE DU CANADIEN FRANCAIS AU PERE DE LA NOUVELLE-FRANCE

POEME DE GUSTAVE ZIDLER, LU AU PIED DU MONUMENT CHAMPLAIN, PENDANT LES FETES DE QUEBEC

Depuis ce jour, Champlain, bon Français de Saintonge,
Où ta barque accosta l'ancien Stadaconé,
Depuis qu'à coups de hache a pris forme ton songe,
A l'horloge du Temps trois cents ans ont sonné!
Et nous, fils des héros qu'un triple siècle embrasse,
Sur ta tombe, devant ton image, à genoux,
Par tout le cher pays où nous baisons ta trace,
Nous t'allons demandant, nous ton sang, nous ta race,
O Père! es-tu content de nous?

Es-tu content de nous, Père, qui nous contemples,
Toujours présent, d'un ciel de gloire et de vertu?
Avons-nous profité de tes virils exemples?
Pour tes nobles desseins avons-nous combattu?
De la Croix, que ta main planta sur cette grève,
Qu'avons-nous renié, couvert d'un sombre oubli?
Au-delà de ta vie impuissante et trop brève
Par nos cœurs et nos bras ton vaste et puissant rêve
S'est-il tout entier accompli?

Père! ce que tu fus, nous aussi nous le sommes;
Pour tes fils, défricheurs et soldats tour à tour,
Tout fut dur, les hivers, la forêt et les hommes.
Et pourtant cette terre est notre unique amour!
De sueurs et de sang plus notre terre est faite,
Plus elle nous aspire et plus elle nous prend;
Et tu nous vois encore à son nom seul en fête,
Tous tels que tu revins, conquis par ta conquête,
Mourir aux bords du Saint-Laurent!

Nous portions trop au cœur ces graves paysages
Pour n'en pas refouler nos ennemis,—les tiens!
Avec les Cinq-Tribus et de Pâles Visages
Nous avons prolongé les sanglants entretiens.
Montcalm succomba... Mais l'âme toute meurtrie,
"Plus grand que son malheur," et vainqueur de l'échec,
Comme toi, sans changer de foi ni de patrie,
Le Canadien français en Français pense et prie,
Libre sur son roc de Québec!

Es-tu content, semeur? Vois ces plaines, ô Père,
Sur la cendre des bois dérouler leurs grands blés!
Dénombre en cet instant ta famille prospère,
Pour le même banquet tes enfants assemblés!
Ajoute aux premiers fruits de ta persévérance
De trois siècles d'efforts les robustes présents:
Tu pourrais, exalté d'orgueil et d'espérance,
Retrouver la saveur de ton pays de France
Dans le pain de nos paysans!
Nous avons [illegible]
Autour du premier nid battent des milliers d'ailes
Dans l'érable plus dru qu'emplissent d'anciens chants!
Sois tranquille! Où tu bus tout un peuple s'abreuve!
Nous veillons sur ton cœur, inlassables gardiens;
Et d'un cours plus puissant, en dépit de l'épreuve,
S'étend et s'élargit, parallèle au grand fleuve,
Le beau sang de tes Canadiens!

Samuel de Champlain, ô patriarche! apôtre!
Si ton divin appui, nos soins l'ont mérité,
Si tu sens rajeunir ta vaillance en la nôtre,
Elu de Dieu, du haut de ton éternité,
Bénis de nos sillons cette moisson féconde
Que d'un immense vœu déjà tu caressais!
Bénis nos fils! bénis nos filles! et seconde
Le rêve que par toi nous vivons dans ce monde!
Bénis ton Canada Français!

Discours du trone extraordinaire

Le parti libéral vient de donner au pays le spectacle peu banal d'un plaidoyer politique dans la bouche du gouverneur-général.

Le discours du trône prorogeant le Parlement n'a été rien autre chose en effet que le panégyrique des ministres et la glorification sans mesure comme sans à-propos des actes du gouvernement. Ce document officiel devient une *colle* d'élection.

Il y a tout lieu de croire que le peuple canadien ne sera pas la dupe de l'impudence avec laquelle on met dans la bouche du représentant de la couronne une harangue de husting.

A lire cette pièce on dirait que le parti libéral a accompli des merveilles pendant la session.—Or cette session a été la plus humiliante et la plus pénible qu'ait jamais traversée le parti libéral.—Pendant huit mois les ministres se sont tourmentés sur leurs sièges, harassés par la critique vigoureuse et impitoyable des députés de l'Opposition.

Le gouvernement, par exemple, n'a rien su répondre au formidable réquisitoire de M. Ames concernant les terres de l'Ouest. Cette aliénation en blocs immenses du domaine national au bénéfice de parents ou d'amis des ministres a soulevé une longue clameur dans la Chambre; et les échos vengeurs s'en sont répercutés sur toute la terre canadienne. Aujourd'hui on sait que le pays a perdu des millions par la complaisance coupable du gouvernement Ici, dans l'Ouest, ce sera le cri indigné qu'on jettera aux candidats libéraux.

Comment expliquer, par exemple, qu'une concession de terrain obtenue pour $9,017 ait été revendue ensuite par le bénéficiaire pour $100,000!

• • •

La loi électorale!

Voilà où le gouvernement a montré son esprit de despotisme et, aussi, la fragilité des rênes que Sir Wilfrid Laurier tient dans ses mains. Se sachant perdu dans l'Ouest, grâce aux audaces de Sifton, le gouvernement a voulu imposer au Manitoba et à la Colombie Anglaise une loi électorale dont l'effet très visible était de violer le secret du vote et de permettre virtuellement à tout officier malhonnête de jouer à volonté au *thin red line*.

Le peuple se révolta devant l'infamie; l'Opposition intima au gouvernement que les neiges de novembre tomberaient sur les arbres avant que le bill ne devînt loi. Le docteur Roche, député de Marquette, fit la dissection complète du bill; il tint le parquet pendant plusieurs heures et sa logique fut si convaincante que le chef du gouvernement, qui avait écouté attentivement M. Roche, proposa deux jours plus tard un compromis. M. Sifton ne voulait pas de compromis. Il lui fallait une loi de son choix, une machine électorale qui put *travailller*!

Le *Free Press*, faisant écho à M. Sifton, fit les plus vives et les plus déloyales remontrances à M. Laurier.

Qu'est-il arrivé? Le gouvernement a rendu les armes à l'Opposition; et notre loi électorale reste substantiellement ce qu'elle était. Si le gouvernement veut avoir l'Ouest de son côté, il devra l'emporter d'assaut en bataille rangée. Cette fois-ci les coup de main et les traquenards ne sont pas autorisés.

• • •

Ceux qui s'attendaient à une loi aggrandissant notre province devront en prendre leur par-[illegible] il n'y a encore rien de fait. [illegible]nement a-t-il fait passer une résolution soumettant que le district de l'Ungava devrait aller à Québec; que la province d'Ontario devrait acquérir de nouveaux espaces et que notre province devrait s'étendre plus au nord, du côté de la Baie d'Hudson. N'importe, avec cette résolution, le parti libéral pourra dire à l'électorat qu'il s'est occupé de la question! Quant à la résoudre, c'est une toute autre chose.

• • •

Le budget de cette année se monte, en chiffres ronds à $125,000,000. Ceci sans compter des crédits supplémentaires considérables.

• • •

Ces simples lignes montrent combien peu le gouvernement fédéral avait raison de mettre dans la bouche du gouvernr-général des paroles de louange à l'adresse des ministres et des députés qui leur font queue en Chambre.

Dans la Saskatchewan

Les élections provinciales de la Saskatchewan auront lieu le 14 du mois d'août.

Cet appel au peuple est prématuré. M. Scott en prend la responsabilité devant le public, mais qui n'aperçoit l'action du cabinet d'Ottawa dans cette manœuvre?

Cette élection fédérale de la Saskatchewan, c'est un coup de filet dans la rivière, pour tâter le poisson; c'est un coup de fusil dans la feuillée pour étudier les mœurs du gibier.

Car en octobre ou en novembre, nous aurons des élections générales dans tout le Canada.

Une victoire libérale dans la Saskatchewan serait une excellente préface pour le cabinet d'Ottawa. M. Scott, reconnaissant à M. Laurier de la haute position qu'il occupe aujourd'hui, a oublié l'intérêt de sa province pour ne tenir compte que de l'intérêt des ministres fédéraux. Il entre en campagne avec une soudaineté qui était destinée à désorienter le parti conservateur.

Mais M. Haultain, en dépit de tous les reproches qu'on lui a faits, a beaucoup de valeur politique. Dans l'espace de trois jours, il a mis ses candidats en campagne! Et la lutte se fera corps à corps, comme la dernière fois. M. Scott a pour lui les immenses avantages du pouvoir; M. Haultain est appuyé par une phalange pleine de combativité.

Deux poids et deux mesures

Ainsi le *Nouvelliste* n'est pas content que monsieur C. F. Cardinal soit devenu fonctionnaire public!

Or M. Cardinal est éminemment qualifié pour remplir les devoirs de sa charge. De plus c'est un compatriote.

Les ministres qui ont fait cette nomination sont des Anglais. C'est de leur part un acte courtois.

Quand même! M. Cardinal est vouera que pour un journal. Qu'on a proclame *essentiellement dévoué aux intérêts français de la région*, c'est faire preuve d'une déplorable absence de logique ou de sincérité.

Le journal n'a rien dit, allez! quand son rédacteur actuel se fit caser par le gouvernement d'Ottawa!

Nous appelons l'attention du public sur la manière dont ces gens-là entendent discuter la politique du pays.

Quant aux futures victoires des libéraux de Winnipeg, elles sont encore du domaine des ombres. Nous sommes habitués à ces vantardises.

Nous serons plus modestes: tout ce que nous jugeons à propos de dire c'est que la bataille se fera à deux.

Les Faits tels qu'ils sont

Monsieur le Rédacteur,

Un article du *Nouvelliste* du 9 juillet appelle de ma part des rectifications que seules de fréquentes absences de la ville m'ont empêché de vous communiquer plus tôt. Il s'agit de l'affaire Juffet.

Le journal libéral peut, s'il croit que ce n'est pas sans nécessité, blanchir son ex-rédacteur; mais la lessive ne se fera certainement pos à mes dépens.

Quels sont les faits? En avril dernier, M. Juffet était poursuivi pour dette, non pas par moi comme l'affirme faussement le *Nouvelliste*, mais par une maison d'affaires dans laquelle je n'ai pas pour un centime d'intérêt. Le journaliste avoua la dette,—une bagatelle d'une quarantaine de piastres— mais il déclina toute responsabilité légale en jurant qu'il n'atteindrait ses 21 ans que le 28 juin 1908. Ce n'était pas précisément payer rubis sur l'ongle! N'importe, je ne discute pas cet acte de M. Juffet; le public a déjà admiré la prestesse avec laquelle cet écrivain endetté sut profiter de l'élasticité de nos lois! Que ceux qui trouvent le geste glorieux l'applaudissent!

Le 22 mai M. Juffet, se présentant devant l'officier-réviseur des listes électorales, déclara solennellement qu'il avait 21 ans révolus.

Ceci était nettement en contradiction avec le témoignage du débiteur réfractaire; surtout c'était lamentablement en contradiction avec l'acte de naissance produit en cour de comté et qui attestait de la minorité de M. Juffet jusqu'au 28 juin.

J'avais eu connaissance du procès d'avril, mais comme officier-reviseur mon devoir était de l'ignorer puisque l'aspirant électeur affirmait devant moi sa majorité aux termes précis de la déclaration statutaire ayant force de serment. Je me rappelle bien cette séance: je lus en anglais et traduisis en français la formule.

C'était clair comme de l'eau de roche.

Le *Nouvelliste* commet donc une injustice en disant que [illegible] averti M. Juffet que, *pour être en conformité* [illegible] *fallait qu'il eut* 21 *ans le jour de l'inscription*.

Le jeune homme croyait, dit le journal, *qu'il était suffisant qu'il fut majeur le jour de l'élection!* Voilà, pour sortir du pétrin, une explication dont la stupidité ne fait pas honneur au nouveau rédacteur du journal.

Qui, je le demande, peut jurer sur une contingence comme la date d'élections à venir? Comment M. Juffet pouvait affirmer que ces élections n'auraient pas lieu avant le 28 juin 1908?? Et puis, s'agissait-t-il des élections fédérales ou provinciales???

• • •

Le Département du Procureur-général fit arrêter l'ex-rédacteur du *Nouvelliste*. Le magistrat de police et les grands jurés déclarèrent tour à tour la conduite de M. Juffet suffisamment discutable pour être soumise au tribunal des assises. Qu'arriva-t-il? Le juge *conservateur*, (O *Nouvelliste* ingénu et délicat!) ne permit pas que le cas fût soumis au jury parceque dans les cas de parjure la corroboration est essentielle à la conviction de l'accusé. Je ne discute pas plus cette technicalité que celle d'avril dernier! On a cru en beaucoup d'endroits que le Département du Procureur-général avait très négligemment préparé sa preuve. Je laisse encore au public de juger, à la lumière des faits admis, si oui ou non cette opinion est plausible.

Mais je dois à la vérité de dire que ni de près ni de loin je n'ai été l'instigateur de ces procédures: celles d'avril en cour de comté, ou celles de mai en cour criminelle. Mon rôle en tout cela n'a duré que cinq minutes: le temps de recevoir M Juffet, le 22 mai, de prendre sa déclaration et de l'inscrire, à sa demande.—J'ajoute que ce fut sur *subpœna* que je donnai mon témoignage en cour; j'y racontai simplement les faits, qui ne furent pas contredits.

Ce furent là toutes mes relations avec l'ex-rédacteur du *Nouvelliste*; et les probabilités sont que je n'entrerai pas en compte avec lui demain!

Tout à vous,
HENRI CUSSON.

Soumissions

Des soumissions pour la construction d'une Cour de Comté, à St. Pierre, Manitoba, seront reçues par le soussigné jusqu'à 5 heures P.M. lundi, le 10 Août 1908.

Un chèque accepté égal à 10 pour cent du montant devra accompagner la soumission.

Les plans et spécifications pourront être examinés au bureau du sous-signé.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera nécessairment accepté

PAUL CHENARD,
Secretaire Trésorier,
Municipalité Rurale de DeSalaberry.
St Pierre, Manitoba, 27 Juillet 1908.

Chez Nous ET Autour de Nous

—Les prêtres de l'archidiocèse sont en retraite annuelle depuis lundi.

—L'hon. sénateur et madame Bernier sont de retour de l'Est depuis jeudi.

—On demande une servante. S'adresser chez madame Bernier, 147 avenue Provencher.

—A vendre où a louer: 5 acres de terrain à deux-milles et demi de la Ville. S'adresser à A GAUVIN.

—Mlle Eugénie Bourque de cette ville doit partir vendredi, le 31 du courant, pour un voyage de cinq semaines au Nouveau Brunswick.

—M. et Mme Joseph Joyal, de Ste-Agathe, sont de retour de la province de Québec, où ils ont assisté à l'ordination de leur fils, M. l'abbé Joyal.

—Un jeune homme de 16 ans désire trouver de l'emploi chez un cultivateur. S'adresser chez Mme Saraillon 112 rue Notre-Dame, Saint-Boniface.

—Le gouvernement local a fait construire un trottoir en ciment aux abords de l Ecole Normale de Saint-Boniface. On se propose aussi de mettre du gazon sur la cour d'entrée de la bâtisse.

—M. J. H. Tremblay, entrepreneur de Saint-Boniface, a obtenu le contrat de l'addition à la bibliothèque Carnegie, à Winnipeg. Montant du contrat: $27,951. Nos félicitations à monsieur Tremblay.

—On commencera à couper du blé dans la province d'ici à une semaine. Dans quinze jours la coupe sera à peu près générale. Tout a bonne apparence; cependant une pluie même abondante serait la bienvenue.

—La semaine dernière les dépêches annonçaient la mort de M. John Rowan noyé dans la rivière d'Edmonton. M. John Rowan était le frère de M. James Rowan de cette ville, auquel nous offrons nos sincères condoléances,

—Le pèlerinage de Ste-Anne des Chênes a eu un grand succès. Environ quatre cents personnes y ont pris part; le R. M. Giroux, curé de la paroisse de Ste-Anne, a dirigé les exercises au sanctuaire. Les pèlerins se font chaque année de plus en plus nombreux. La température, bien que chaude, a été très belle.

—Grande excursion à Saint-Laurent (Lac Manitoba) sous les auspices du Cercle Sacré-Cœur lundi, 17 août 1908. Profitez de ce congé civique pour visiter les bords enchanteurs du Lac Manitoba. Le train laissera la station du C. N. R., à 8 heures a m. Amusement de la journée, Base-Ball, Montcalm vs Ste Cécile, Tennis: Cercle Sacré-Coeur vs St. Boniface, courses de ponies, courses de toutes sortes, Tug of War, Sauts Périlleux et de tous genres, etc., etc. Repas, rafraichissements servis sur le terrain, départ de St. Laurent à 8 heures p.m. Prix: Adultes, $100. Enfants, 50 cts.

ON DEMANDE un instituteur ou une institutrice, pour l'école St. François-Xavier Ouest; devra posséder un certificat de deuxième ou troisième classe.
S'adresser à
M ALEXANDRE LAFRENIERE,
Pigeon Lake, P. O

LA FAMILLE AFFAIBLIT ET EPUISE LES FORCES DE LA MERE.

Les PILULES ROUGES constituent un très puissant soutien pour la mère et l'enfant. Tous les deux en bénéficient également. Comme restaurateur des forces féminines les PILULES ROUGES sont incomparables.

MADAME OVIDE LEFEBVRE, 238 RUE HADLEY, BOULEVARD ST-PAUL, A RECOUVRÉ LA SANTE ET LES FORCES PAR LES PILULES ROUGES.

Toutes les lois naturelles ont leur corollaire dans les conséquences des effets qu'elles entraînent.

Ce principe s'applique aux individus comme aux choses. Nul ne peut s'en départir. C'est ainsi que la trop fréquente répétition de la famille, chez la femme, influera sur son état de santé. Il y aura bientôt déperdition de forces et épuisement nerveux. Et c'est là une des causes assez fréquentes de la débilité féminine.

Cet état de choses s'explique très facilement. Pour donner la vie, il faut nécessairement dépenser la sienne, ou du moins, en altérer les meilleures sources. L'enfant absorbe, à lui seul, tout ce que l'énergie vitale contient de substantiel; il se nourrit du sang le plus pur et puise abondamment tous les principes nutritifs qui s'y trouvent.

Dès qu'il est au monde, l'enfant continue encore, par l'allaitement, à se fortifier aux dépens de sa mère qui lui donne toujours le meilleur d'elle-même.

Lorsqu'un tel régime se répète, comment voulez-vous que la pauvre mère ne dépérisse pas et que ses forces ne soient pas considérablement amoindries? Aussi, en pareil cas, une femme doit-elle être prudente et voir à suppléer aux forces qui s'en vont. Autrement elle encourt un risque sérieux: la perte totale de sa santé et la ruine de son tempérament.

Pendant la convalescence, lors des relevailles, comme elles devraient le faire aussi durant la grossesse, les mères n'ont rien de mieux à prendre que les Pilules Rouges. Elles trouveront là un puissant soutien et un nouvel aliment de vigueur et de force.

Les Pilules Rouges sont justement en renommée comme productrices du sang, et c'est de là que leur vient cette vertu de régénérer tout l'organisme et de refaire à neuf le système fatigué ou épuisé par le travail constant de la maternité.

Non seulement, la mère bénéficiera d'une aide aussi salutaire, mais, de son côté, l'enfant en retirera de grands avantages.

C'est ainsi que les Pilules Rouges exercent toujours les meilleurs effets sur la santé respective de ces deux êtres, dont le bonheur et le bien-être se confondent, de même que la fleur ne s'épanouit et n'embaume qu'en autant que la tige où elle a germé, lui fournisse la sève qui est sa vie!

"Fatiguée, ou plutôt épuisée par la famille, j'eus à souffrir de palpitations si fortes que je ne pouvais travailler. Pendant deux ans j'ai dû subir un traitement par deux différents médecins. Comme je dépérissais constamment et que mes forces s'altéraient de jour en jour, il m'a bien fallu conclure que les remèdes prescrits par mes médecins étaient de nul effet dans mon cas. Souffrante, découragée et à bout de forces, je me demandais ce qu'il allait advenir de moi lorsqu'on me parla des Pilules Rouges. Je ne fus pas lente à m'en procurer quelques boîtes d'abord.

Dès que j'eus commencé à en prendre, je me suis sentie immédiatement soulagée. Tout mon mal disparut peu à peu et mes forces se rétablirent en quelques semaines.

Je continuai, pendant six mois, cet excellent régime qui me faisait tant de bien, après quoi j'étais réellement guérie, en parfaite santé."—Madame Ovide Lefebvre, 238, rue Hadley, Boulevard Saint-Paul, près Montréal.



Mad. OVIDE LEFEBVRE, 238 rue Hadley, Boulevard St-Paul

Tous les maux, toutes les souffrances, toutes les maladies que la femme a si souvent à supporter, les maux de tête, les maux de cœur, les migraines, les névralgies, les vertiges, les suffocations, les palpitations, les étouffements, l'anémie, les pâles couleurs, les nervosités, les moments de tristesse, de mélancolie, de découragement, de faiblesse; toutes les difficultés qu'elle a si souvent pour traverser les périodes plus ou moins critiques de son existence, n'ont souvent d'autre source que le beau mal et ses corollaires inévitables, la faiblesse du sang, la faiblesse des nerfs, du cœur et la faiblesse générale. Le premier soin d'une femme qui n'est pas bien portante, qui souffre ou qui est affaiblie soit par les maladies, soit par toute autre chose, doit donc être de se procurer les Pilules Rouges qui guérissent chaque jour tant de femmes, de jeunes filles, de jeunes mères, de femmes âgées, atteintes de différentes maladies qu'aucun autre remède ne parvient à guérir.

Femmes âgées, jeunes mères et jeunes filles, prenez donc les Pilules Rouges. Quelques boîtes suffiront pour rétablir votre santé, vous rendre vos forces perdues, régulariser toutes les fonctions de votre corps et rétablir ainsi très complètement votre organisme ébranlé, débilité, anémié ou même épuisé. Seulement, n'acceptez pas le premier médicament venu, car beaucoup de pharmaciens sans scrupules sont payés par des fabricants peu délicats chaque fois qu'ils parviennent à remplacer les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine par un de leurs produits. Exigez donc les seules Pilules Rouges qui portent sur leur étiquette le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et qui sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies.

N'acceptez pas non plus de ces Pilules, dites "Pilules Rouges" que des colporteurs ou colporteuses, passant par les maisons, allant de porte en porte, vous offrent. Ces gens sont des imposteurs et nos produits ne sont jamais vendus de cette manière.

Nos Médecins Spécialistes donnent des consultations gratuites, au No 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c. pour une boîte ou $2.50 pour six boîtes, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue Saint-Denis, Montréal.

Fac-Similé d'une boîte de Pilules Rouges.



FEUILLETON DU MANITOBA.

Page d'Histoire

[illegible]

On était au commencement de septembre de l'année 1759. Wolfe, arrivé devant Québec vers la fin du mois de juin, avec une flotte de pas moins de trois cents voiles et dix mille hommes de débarquement faisait le siège de la ville depuis deux mois. Le bombardement se poursuivait sans relâche. Le château Saint-Louis se dressait toujours sur ses bases solides, mais la façade qui donnait sur la rade était criblée de boulets. Cent quatre-vingts maisons et quelques édifices publics avaient été détruits par le feu de l'ennemi.

Québec résistait vaillamment. Et pourtant on ne l'avait guère mis en état de soutenir un siège; le gouvernement français, qui avait fait construire les forts de la Présentation, de Frontenac, de Toronto de Niagara de Presqu'île, de Détroit, des Miamis, de la Rivière-aux-Bœufs, de Machault, de Duquesne, de Saint-Joseph, de Chicago, de Crèvecœur, de Chartres, sur le Mississipi, avait négligé de fortifier les hauteurs de Lévis, qui font face au cap Diamant, et la citadelle de la capitale de la Nouvelle France était dans un état déplorable. Mais l'activité et le bon vouloir des troupes franco-canadiennes avaient suppléé à tout du côté qui semblait le plus menacé. Des retranchements considérables, flanqués de dix redoutes garnies de canons, avaient été construits sur la côte qui s'étend de l'embouchure de la rivière Lairet à la cataracte de la Montmorency et les efforts de l'ennemi pour opérer un débarquement sur la plage de Beauport avaient été repoussés avec perte.

Les Anglais avaient même essuyé une déroute complète au gué de la Montmorency, le 31 juillet et perdu près de six cents hommes dans cet engagement, ainsi que deux vaisseaux, échoués sur le rivage et qu'ils avaients brûlés en se retirant.

La perte des Français et des Canadiens dans cette affaire n'avait été et vingt blessés.

Un nouveau corps de deux mille Anglais tenta de reprendre l'offensive et voulut traverser le gué; mais, s'apercevant qu'il s'engageait sur un terrain dangereux, il se retira aussitôt, fort heureusement pour les Français, qui n'avaient plus de poudre. Après le combat, les Franco-Canadiens donnèrent la sépulture à quatre-vingt-trois soldats anglais.

Les assiégeants commençaient à songer à la retraite. Cependant ils occupaient la côte de Lévis, et vingt deux de leur bâtiments, en longeant la rive droite du fleuve, avaient réussi à le remonter jusqu'à Sillery et au-delà, malgré le feu des batteries du fort Saint-Louis, et de la citadelle du cap Diamant.

Une descente avait été vainement tentée à Deschambault. Les Anglais y avaient perdu une vingtaine d'hommes. Du côté des Français, un seul homme avait été légèrement blessé. D'autres tentatives de débarquement sur la rive nord du fleuve avaient également échoué.

Le 12 septembre, Wolfe dit à ses officiers découragés:—Nous allons risquer cette nuit une descente à Sillery, et si nous ne réussissons pas à nous établir sur les Plaines d'Abraham, je vous promets que la flotte lèvera l'ancre dès demain.

Le général n'avait guère foi dans cette nouvelle opération, et il se sentait envahi par un grand sentiment de tristesse. Le lendemain il expirait sur le champ de batailles des Plaines d'Abraham, au moment où les lauriers de la victoire allaient ceindre son front, et Montcalm, son adversaire, rentrait dans Québec, mortellement blessé.

* * *

Le combat du 13 septembre 1759 est un événement considérable dans l'histoire, non pas par lui-même et pris isolément mais à cause de l'inexplicable capitulation qui le suivit à cinq jours d'intervalle. Les deux événements sont bien distincts: l'un semblent n'en former qu'un seul et le premier grandit de toute l'importance du second."

Les conséquences en furent très graves.

"La bataille des Plaines d'Abraham, considérée au poin de vue du nombre, dit l'abbé Casgrain, ne fut qu'une sangiante escarmouche puisque les deux armées réunies ne formaient pas dix mille hommes Mais, observée au point de vue des résultats, elle est un événement dans le XVIIIe siècle. Elle a sonné l'heure de l'indépendance américaine d'où est née la grande République qui tend aujourd'hui à déplacer le centre de la civilisation. "Les Anglais n'avaient eu que six cents soixante-quatre hommes tués, blessés et manquants. Les régiments qui avaient le plus souffert étaient ceux des "Highlanders," du Royal American" et d'Anstruther," les trois qui s'étaient battus contre les Canadiens La perte des Français n'avait guère été plus considérable que celle des Anglais Elle était de sept à huit cents hommes tués, pris ou blessés, d'après le "Journal tenu à l'armée"; seulement de six cents soldats et quarante officiers, au rapport de Vaudreuil."

Montcalm, mortellement atteint, rentra dans la ville, soutenu sur son cheval par trois grenadiers. Des femmes qui le rencontrèrent sur la rue Saint-Louis voyant son sang couler de ses blessures se mirent à pleurer en s'écriant —"Oh mon Dieu! le marquis est tué!" Toujours affable, et s'efforçant de sourire, le général leur dit:—" Ce n'est rien! ce n'est rien, Ne vous affligez par pour moi, mes bonnes amies."

On le déposa chez le chirurgien Arnoux rue Saint-Louis, où un prêtre s'empressa de se rendre pour lui administrer les derniers sacrements.

Le vainqueur de Carillon mourut en soldat chrétien, édifia tous ceux qui l'entouraient par ses sentiments. Il fit adresser à Townshend, successeur de Wolfe dans le commandement de l'armée anglaise, une lettre dans laquelle il recommandait tout spécialement à son "humanité," les soldats français malades et blessés et rappelant le "traité d'échange convenu entre Sa Majesté Très chrétienne et Sa Majesté Britannique."

Le général mourut à cinq heures du matin, le 14 septembre, chez le chirurgien Arnoux, à peu de distance de la chapelle des Ursulines, que l'artillerie anglaise n'avait pas détruit, et où il fut inhumé.

Il avait quarante sept ans.

"Ce fut le soir même du 14 vers les 9 heures, "à la lueur des flambeaux." dit l'auteur de "l'Histoire des Ursulines de Québec," que se fit la cérémonie funèbre; les ténèbres et le silence planaient tristement sur les ruines de la cité, pendant que défilait,......le lugubre cortège, composé du clergé, des officiers civils et militaires, auxquels se joignirent, chemin faisant les hommes, les femmes et les enfants qui erraient çà et là au milieu des décombres Les cloches restèrent muettes, le canon ne résonna point, et les clairons furent sans adieu pour le plus vaillant des soldats."

Ramezay, le commandant de la place réunit un conseil de guerre le 15 septembre, pour y discuter l'opportunité de livrer à l'ennemi la ville, en partie détruite dont la population exténuée souffrait de la faim. Ce conseil se composait de MM. de Ramezay, président, de Bernetz, Doms, d'Aillebout-Cerry, de Pellegrin, de Lusignan (fils), de Marcel, de Parfouru, de Saint-Vincent, D'Aubrepy, Daurillaut, de l'Estang de Celles, de Joannès, de Fiedmont, de Brigart,— presque tous des officiers de second rang. On y fit connaître la recommandation de Vaudreuil de ne pas attendre au dernier moment pour capituler si la chose devenait nécessaire, mais de tâcher d'obtenir les meilleures conditions possibles. Tous optèrent pour la capitulation immédiate, à l'exception de Fiedmont Toutefois, après que Vaudreuil eut contremandé ses instructions antérieures et fait savoir qu'il envoyait des secours à la ville, Joannès insista auprès de Ramezay pour arrêter les pourparlers engagés avec le général anglais ou les traîner en longueur. La Roche-Beaucour, arrivé avec des provisions de bouche, insista à son tour pour faire revenir le commandant sur sa détermination évidente; mais des vaisseaux anglais s'étant rapprochés de la ville, Ramezay, croyant que le bombardement allait recommencer, et s'appuyant sur les premières instructions de Vaudreuil ouvrit les portes de Québec, après la signature d'un acte de capitulation qui sauvegardait les droits religeux et civils du peuple et stipulait que la garnison de la place sortirait avec les honneurs de la guerre et serait transportée en France.

Lévis, Vaudreuil et le gros de l'armée franco canadienne, partis de Jacques-Cartier pour venir attaquer les assiégeants, etaient alors à la Pointe-aux-Trembles ou à St-Augustin, et devaient arriver le lendemain à Saint-Foy. Bougainville était déjà rendu à Charlesbourg, prêt à secourir la ville Towashend, qui allait se trouver pris entre deux feux, accueillit les ouvertures de Ramezay avec empressement et se montra facile sur les articles de la capitulation.

(A suivre.)

Nos Affaires Municipales

Procès-Verbal de la cinquième séance régulière du premier conseil de la cité de St. Boniface tenue le 13 juillet, 1908.

Sont présents Son Honneur le Maire Bleau, les échevins Howden, Bailey, Collin, Gauvin, Jean Pelletier, Cusson et Marion.

Les minutes de la quatrième séance du conseil sont lues et adoptées.

Les différentes communications son lues:

L'échevin Cusson présente le treizième rapport du comité d'Eau et Eclairage comme suit:-

Votre comité recommande:

1. Que la lettre de Monsieur H. Brown au sujet du système de fils électriques au nouveau Bureau de Poste soit filée, le Conseil ne croyant pas devoir amender le règlement, et que ce monsieur soit informé de s'y conformer.

2. Qu'il soit répondu aux contribuables du quartier No. 1 qui ont demandé la permisson de se servir du téléphone de l'aqueduc que la Ville ne croit pas devoir changer le règlement défendant l'admission d'aucun étranger dans les usines de l'aqueduc.

3. Que la demande de monsieur Prince pour un congé du 13 au 20 Juillet soit accordée avec instruction à l'Ingénieur de lui nommer un substitut.

Moved by Alderman Howden that clause No. 1 be struck off and that the matter be referred to arbitrators.

L'amendement ne trouvant pas de secondeur le rapport est adopté tel que lu, l'échevin Howden dissident.

L'échevin Gauvin présente le quatorzième rapport du comité des Finances comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés de signer un billet promissoire en faveur de la Banque d'Hochelaga, payable à demande, pour la somme de $63,000, avec intérêt à sept pour cent.

2. Qu'une vacance de deux semaines soit accordée aux employés du bureau du Secrétaire-Trésorier et de l'Ingénieur, à la discrétion des chefs de ces deux départements.

3. Que la lettre de monsieur Théo. Bertrand, au sujet de la Convention de l'union des Municipalités, soit filée.

4. Que la lettre de monsieur Charles Billard soit filée avec instruction de lui répondre que la Cité n'a pas d'emploi vacant dans le moment, mais que le cas échéant, son application sera prise en considération.

5. Que le chef de Police soit requis de faire un rapport sur le réclamation de Monsieur Philibert Gobeil concernant la taxe de ses chevaux.

Proposé par l'échevin Cusson secondé par l'échevin Jean que l'échevin Gauvin soit nommé Pro-Maire pour le quartier courant. Agréé.

Proposé par l'échevin Marion secondé par l'échevin Cusson que l'Ingénieur reçoive instruction de faire nettoyer l'entourage de la Station de Feu No. 1 en faisant transporter les machineries, voitures &c. au magasin de la Cité, attendu que les instructions verbales ne sont pas exécutées Agréé.

LE TRUST TRIOMPHE

CHICAGO.— Le jugement de la Cour d'Appel des Etats-Unis dans la cause du Gouvernement contre la Standard Oil a provoqué un intérêt extraordinaire.

On sait que le tribunal de première instance, présidé par le juge Landis, avait condamné la Standard Oil à payer une amende de $29,240,000. Or, la Cour d'Appel vient de renverser ce jugement, et elle accorde un nouveau procès.

La Cour d'Appel diffère d'opinion avec la Cour de District sur trois points vitaux, déclarant que le juge Landis a refusé des témoignages en faveur de la Standard Oil Company qui auraient du être admis afin de démontrer une intention légitime dans les tarifs payés pour le pétrole; qu'il s'est trompé en considérant chaque charge de wagon comme constituant un acte séparé, et qu'il a abusé de la discrétion dont son tribunal est revêtu en imposant le maximum de l'amende pour une première offense.

Lord Roberts

L'illustre général sera à Winnipeg le 10 du mois d'août. La capitale de l'Ouest lui prépare une réception enthousiaste.

Lord Roberts se rendra jusqu'à Banff et retournera à Québec pour le 22 août, alors qu'il s'embarquera pour l'Angleterre.